

doublet

CITÉ MONDIALE

GENEVA : WORLD CIVIC CENTER : MUNDANEUM

90080

Paul OTLET

— 1929 —

C20-7

SOMMAIRE

INTRODUCTION : L'HEURE DE LA CITÉ MONDIALE.

- I. LE PROBLÈME DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ARIANA.
- II. MÉTHODE POUR UNE SOLUTION ADÉQUATE.
- III. LES ÉLÉMENTS INTERNATIONAUX DU PROBLÈME.
- IV. LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.
- V. LE BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL.
- VI. CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE.
- VII. LA VIE INTELLECTUELLE ET MORALE.
- VIII. LES AUTRES DOMAINES DE LA VIE DÉJÀ INTERNATIONA-LISÉE.
- IX. LES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES.
- X. COMMÉMORATION DE 1930.
- XI. LE MUNDANEUM.
- XII. GENÈVE : LES PHASES DE SES RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.
- XIII. UNE CRISE SALUTAIRE.
- XIV. PREMIÈRES DISPOSITIONS EN VUE D'UN PLAN GÉNÉRAL.
- XV. LES CONGRÈS ET LES EXPOSITIONS.
- XVI. UNIVERSITÉS ET CENTRES UNIVERSITAIRES.
- XVII. URBANISATION.
- XVIII. LE CAS NOUVEAU DE ROME. LA CITÉ VATICANE
- XIX. CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA CITÉ MONDIALE.
- XX. DESIDERATA PRATIQUES DU PLAN-PROGRAMME DE LA CITÉ MONDIALE.
- XXI. MOYENS DE RÉALISATION.
- XXII. L'OCCASION OFFERTE PAR LE RÈGLEMENT DES DETTES-RÉPARATIONS ET LE GESTE DES ÉTATS-UNIS.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

LE PLAN ARCHITECTURAL de MM. Le Corbusier et Jeanneret.

Publication n° 133 de l'Union des Associations Internationales
Palais Mondial, Bruxelles. — Février 1929 [352(∞)]

CITÉ MONDIALE

L'heure présente est celle où la Société des Nations va célébrer son décennal — où elle construit son Palais définitif — où les Autorités Helvétiques lui ont partiellement cédé à cette fin une partie du Parc de l'Ariana — où un plan d'aménagement des quartiers avoisinant le parc s'entrepren — où les Associations Internationales travaillent à réaliser à proximité le *Mundaneum*. C'est l'heure du Pacte Kellog, du règlement définitif des Dettes-Réparations, de la Banque Internationale qui pourrait en résulter, du rapprochement des États-Unis, du grand geste humanitaire qu'il est permis d'en attendre. L'heure où, pour les affaires spirituelles de la Papauté, s'institue la Cité Vaticane.

Ce moment historique — le nôtre — ne pourrait-il être celui où, coordonnant réalités, projets et circonstances, nous unissons toutes forces pour établir ensemble, aux portes de Genève, cet instrument efficient des grandes affaires temporelles de l'Humanité, désireuse de Paix et aussi de Progrès : *LA CITÉ MONDIALE?*

C'est la question qui est examinée dans ces pages sous ses aspects théoriques et pratiques.

I. LE PROBLÈME DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ARIANA

L'aménagement de l'Ariana n'est pas une simple question de voirie, celui des quartiers environnants n'est pas une pure question d'urbanisation. Par la force des circonstances l'Ariana est devenue le point de contact matériel entre Genève et la Société des Nations. C'est l'ensemble des relations entre les deux entités qui se trouve ainsi dominer de haut les solutions qui vont intervenir. Bien résolu, le problème est de nature à développer pendant une longue durée de temps ses conséquences avantageuses. Résolu au contraire par des mesures étroites ou d'expédient, les deux organisations en présence auront à en subir toutes les limitations ultérieures auxquelles, de part et d'autre, peut conduire un manque de prévision, de largesse dans les vues, de confiance dans l'avenir des communes destinées.

II. MÉTHODE POUR UNE SOLUTION ADÉQUATE

Pour procéder avec méthode, il importe de relever tous les faits d'une situation devenue déjà complexe, de les analyser dans leur origine, tendance et importance respective; ensuite d'établir un plan pour la réalisation duquel les moyens manqueront d'autant moins qu'on se sera placé dans la ligne de l'évolution naturelle.

III. LES ÉLÉMENTS INTERNATIONAUX DU PROBLÈME

Commençons par les éléments internationaux. Ils sont en effet le but et la fin de ce qui va s'entreprendre. Et l'intérêt des autorités et de la population de Genève n'existe en l'espèce qu'à raison de cet intérêt international qu'ils acceptèrent de considérer et de protéger, le jour où le Président Wilson, ratifié par tous les Gouvernements, leur confia le siège de la Société des Nations. La Société des Nations va avoir dix années d'existence. C'est assez pour dégager, des faits mêmes de son histoire, des indications sur ses besoins exprimés ou latents. Or, cet examen conduit à cette double constatation. D'une part, la Société est devenue un grand organisme qui de simple symbole de l'Union politique qu'elle était à ses débuts, en est arrivé à être un instrument actif d'exécution à fins économiques, intellectuelles et humanitaires, non moins que diplomatiques. D'autre part, dans la vie internationale il est encore d'autres formes et d'autres organi-

sations que celles de la Société des Nations qui travaillent, soit à collaborer avec elle, soit à faire ce qu'elle ne pourrait pas faire ou ce qu'elle ferait moins bien, soit à définir, à maintenir, agrandir, ce qui est antérieur et supérieur à la Société des Nations elle-même, à savoir : l'idée de l'Humanité, de l'Unité, de la Pensée et du Progrès en général.

IV. LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

La Société des Nations, on ne peut trop souvent le rappeler, est née de l'action des penseurs incorporée dans les grandes associations internationales pour la Paix, le Droit, l'Organisation, et conjuguée avec les aspirations générales des Peuples. La Diplomatie y a été pour si peu de chose qu'il est exact de la tenir comme ayant été débordée par l'événement. Il suffit à chacun, pour s'en convaincre, de rappeler ses souvenirs récents ou de remonter aux sources écrites du moment. Et si, depuis dix ans la Société des Nations a pu prendre des racines profondes dans le sol de Genève, c'est que Penseurs et Opinions publiques l'ont entourée de toute leur sollicitude. C'est aussi que des hommes, éminents et de bonne volonté, ont été placés à la tête de l'organisme directeur de l'Institution et qu'ils ont admirablement compris que, pour en assumer la continuité, il fallait lui donner la large assise des services publics. Voilà comment il se fait qu'aujourd'hui la Société des Nations possède un corps complexe de sections, commissions, comités animé par un personnel permanent de plus de 400 fonctionnaires, par un personnel temporaire de plus de 1,000 membres, de comités ou experts, par des délégations officielles mobilisant en une fois, au moment des assemblées, 500 délégués, suppléants et auxiliaires.

C'est la raison du Palais des Nations où vont trouver place définitive l'Assemblée, le Conseil, le Secrétariat, les Conférences et les Réunions des Commissions. Le cœur de l'Ariana est destiné à l'ensemble, forcément vaste et désirablement monumental, qui va constituer ce palais et ses dépendances. Mais ce n'est encore là qu'une partie du Centre International, la partie politique et administrative.

V. LE BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Immédiatement après vient la partie sociale de l'organisation internationale, le Bureau International du Travail. Avec un rare esprit de décision et d'exécution rapide, l'édifice du Bureau International du Travail depuis trois ans déjà a été dressé au bord du lac. C'est un monument par-

faitement dans le caractère de l'institution, un édifice destiné à symboliser le travail du moment, et où l'on s'applique à travailler. Il y a là aussi plus de 400 fonctionnaires à l'œuvre, une Conférence, un Bureau et des Commissions qui amènent périodiquement un personnel de plusieurs centaines de délégués, experts et auxiliaires. Déjà l'édifice du Bureau International du Travail est trop petit, étant donnés ses propres besoins; déjà s'est posé le problème d'assurer un logement approprié à l'Institut d'Organisation Scientifique dont le Bureau International du Travail et une grande fondation américaine sont les parrains.

Le Bureau International du Travail s'est voué à une œuvre d'importance majeure. Directement, c'est l'amélioration des conditions des travailleurs qui, dans l'état actuel de la concurrence économique mondiale, ne peut s'opérer que si tous, internationalement, acceptent les mêmes charges et conditions. Il y va donc du bien-être de centaines de millions d'hommes. Il y va aussi de la paix sociale dans ce qu'elle a de plus sensible. A l'égard de l'institution de la Société des Nations elle-même, il y va de la sympathie des masses dont les organisations ont craint, tout un temps, la pression d'une surautorité ajoutant encore à ce que les autorités nationales avaient eu de défavorable pour elles. On ne saurait donc traiter avec négligence les légitimes besoins du Bureau International du Travail en ce qui concerne les locaux. Ces besoins se sont marqués en deux sens. L'organisation donne tout son appui à la création d'organismes ouvriers et patronaux spécialisés dans les différentes branches de la production, qui seraient indépendants de lui, mais avec lesquels il pourrait concourir pour ses propres fins. De telles organisations ont besoin d'affirmer leur autonomie en ayant des offices à elles. On peut entrevoir aussi que la grande Confédération internationale des syndicats, aujourd'hui à Amsterdam, aura tout avantage d'économie à s'installer à Genève. Dans l'autre sens, le Bureau International du Travail va avoir besoin de moyens de démonstration et d'enseignement. Sa documentation a pris un développement énorme et si précieux que l'on s'achemine vers la conception d'un service coopératif permettant aux Gouvernements affiliés de faire eux-mêmes l'économie de leurs services d'information comparée en cette matière. Mais cette documentation, toujours plus détaillée et plus compacte, nécessite autre chose encore que le livre et l'écriture.

Un musée social est indiqué qui visualisera les données recueillies et en fera le tableau d'ensemble, constamment tenu à jour. A ses côtés, dans son sein il faudra un enseignement formant les pionniers de l'organisation du travail. Les conclusions du récent congrès du service social à ce sujet sont bien révélateurs de cette double tendance.

VI. CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

On a vu, plusieurs années après la guerre, s'imposer tout à coup avec force le problème de l'Économie mondiale.

La volonté de souveraineté des Nations avait longtemps réussi à l'écartier, ce en quoi elle était appuyée par les grands organismes industriels, commerciaux et financiers, restés attachés aux principes du laisser-faire et de l'individualisme. Mais voici que le mal croissant des barrières infranchissables a été dénoncé par le monde de la production lui-même, tandis qu'à l'intérieur ce monde est travaillé par les grands courants qui conduisent partout au trust, au cartel, à l'organisation mondiale des grandes branches de l'activité économique. La Conférence Économique Internationale de 1927 marqua une date mémorable. Elle fut l'occasion d'une rare unanimité et, déjà, les organismes permanents qu'elle a institués ou développés travaillent avec intensité et méthode au vaste programme sur lequel s'est fait l'accord.

Le succès de la Conférence fut dû aux travaux préparatoires qui furent étendus et magistraux. Mais maintenant ces travaux devront se continuer, principalement par l'organisation économique elle-même, bien distincte de l'organisation sociale qu'est le Bureau International du Travail. Aussi verra-t-on là également se manifester, avant qu'il soit longtemps, de grands besoins d'organismes, de personnes et de locaux. La démonstration et l'enseignement y seront non moins utiles. L'Institution officielle engendrera naturellement des organisations libres. Déjà toute une structure nouvelle du monde économique moderne s'élabore dont les fondations, pour être encore à peine visibles, n'en révèlent pas moins quelque chose à la fois très simple et très complexe, mais d'une puissance jusqu'ici insoupçonnée. Que l'on songe à la fortune rapide et magnifique à l'idée qui fonda la Chambre de commerce internationale. Les Américains en furent les vrais promoteurs, incompris avant-guerre quand ils firent les premières démarches pour sa fondation, dépassés peut-être aujourd'hui par une Europe qui a enfin compris les avantages de la cohésion. Cette Chambre faisait représenter à son récent congrès de Stockholm plus de 850 organismes, s'affirmant comme la force réelle de l'œuvre économique à poursuivre à Genève. Or, cette œuvre apparaît triple : officielle, corporative et commerciale. Les affaires ici doivent sortir forcément de la généralité. Produire, distribuer, transporter, assurer la meilleure consommation et la plus juste distribution, ce sont là fonctions solidaires, mais bien distinctes. Chacune a ses problèmes propres, plus propres encore quand on entre dans le détail de chacune des branches : mines, agriculture, élevage, industrie,

commerce, finance et banque. C'est tout le complexe des systèmes économiques nationaux qu'il faut faire se rejoindre entre eux pour constituer maintenant un système économique mondial. Œuvre dont l'histoire ne connaît pas de précédent, mais qu'elle peut éclairer en montrant l'effort qu'il fallut pour constituer, autrefois, les systèmes régionaux, puis nationaux.

De notre temps, on conçoit et l'on pratique l'organisation économique aux trois susdits échelons de l'officialité, de la corporation, de l'initiative commerciale privée. A l'Organisation économique de la Société des Nations appartient la tâche officielle de l'information large, publique, impartiale et autonome, la discussion des intérêts pour arriver à la législation et ensuite au contrôle international. Cette Organisation va nécessairement se diviser et se subdiviser en Sections et Commissions, selon les branches et les fonctions, ou elle sera impuissante à réaliser. Parallèlement prendront force et conscience de leur tâche les Organismes internationaux privés représentant les intérêts collectifs. Chaque spécialité a déjà ou aura bientôt les siens (tels ceux de la métallurgie, du coton, des chemins de fer par exemple) et encore certains se diviseront-ils en distinguant la défense collective des intérêts syndicaux de la simple étude en commun. Parallèlement aussi agiront les trusts, combinaisons et cartels, infiniment spécialisés d'abord, reliés ensuite. Déjà ils sont 200. L'inévitable est là : les besoins humains croissent et se diversifient; les activités qui y satisfont se groupent en grandes fonctions; la continuité de celles-ci exige des organes, la coordination exige des superorganes, mondiaux maintenant, et ceux-ci à leur tour nécessitent du personnel, des sièges, des services, donc des locaux.

Rationnellement, avec délibération et plan, ou spontanément, avec confusion et au petit bonheur; mais bien certainement, Genève est appelée à devenir un grand centre économique. Avant dix ans la poussée aura fait sa trouée, tant bien que mal. Les grands trusts internationaux eux-mêmes auront besoin d'un siège dans un milieu assurant les avantages de la neutralité et de la coexistence d'autres organismes. A l'horizon paraissent aussi les premiers linéaments des grandes institutions économiques mondiales qui seront comme de vastes corps plus ou moins indépendants. Institutions pour les assurances, pour l'épargne, pour la monnaie, pour les communications. Les offices universels de la Poste, du Télégraphe, des Transports existent déjà et, s'il fallait leur donner un siège aujourd'hui, qui en proposerait un autre que Genève?

VII. LA VIE INTELLECTUELLE ET MORALE

Vie politique, vie sociale, vie économique n'épuisent pas à elles trois tout ce qui, dans la vie universelle, a besoin d'organisation et, en fait, a reçu déjà une organisation, même au degré mondial. Il y a la Vie Intellectuelle, c'est-à-dire les Sciences, les Lettres, les Arts, l'Éducation, les Questions morales, la Spiritualité. C'est un fait que l'internationalisation du monde a largement commencé par l'Intellectualité : les idées, les sentiments et les œuvres qui les matérialisent ont franchi de grandes distances, traversé les frontières, atteint les masses des peuples depuis le temps reculé de la préhistoire, dans l'antiquité, au moyen âge. Mais de nos jours la Communauté intellectuelle et morale n'est plus à devenir, elle est, bien encore qu'incomplète, peu sûre, et ne disposant des grands organes nécessaires à des fonctions reconnues si essentielles que tous sont d'accord pour les identifier avec celles même de la Civilisation.

Des instances furent faites, au Traité de Paix, par l'Union des Associations Internationales pour y voir inclure des dispositions concernant la Vie Intellectuelle comme il en était arrêté pour le Travail et l'Hygiène.

Les négociateurs renvoyèrent à la Société des Nations qu'ils mettaient au monde, si bien que dès 1920 et 1921 l'Union se présentait devant cette dernière. Le résultat fut l'établissement de la Commission de Coopération Intellectuelle. On sait quelle cendrillon celle-ci fut longtemps au regard des grandes Demoiselles, Politique, Économie, Hygiène. Si bien même, que les organes internationaux privés des sciences, lettres, arts, demeurèrent largement en dehors de l'action de la Société des Nations et que Genève, la Cité, a paru longtemps ne devoir rien comporter d'être appelé ainsi. Le Conseil international des recherches a eu un développement indépendant. L'Union Académique internationale aussi.

Pour les lettres pures il y a les mouvements des écrivains libres unis en diverses organisations. Quant aux arts, leurs adeptes, les artistes ont longtemps fait preuve de la plus déplorable incapacité à s'organiser. Mais les temps paraissent changés. Les bases d'une Fédération internationale de l'Art et des Artistes ont été étudiées. Pour la peinture, pour la musique, pour le théâtre, des artistes et des amis des Arts commencent à penser et à œuvrer à la fois organiquement et universellement. Le projet d'une Maison internationale des Arts a été élaboré.

En matière d'Éducation, Genève n'est pas restée en arrière. Cité de Rousseau, elle a vu des éducateurs éminents de son propre terroir fonder un Institut qui porte ce nom, qui s'est vite complété par un Bureau International d'Éducation, lequel, cette année même, devient le centre d'un

immense congrès mondial d'éducateurs, avec enseignement et exposition, celui de la World Federation of Education Associations. Le Congrès sera saisi du projet de création d'un Musée international de l'Enseignement ayant pour but, notamment, la préparation en commun du Matériel didactique. Du haut enseignement mondial a aussi été institué à Genève. L'Institut des Hautes Études Internationales doit son existence au concours de l'Université et des libéralités américaines (M. Rockefeller). Les cours dirigés par M. Zimmern, ceux de l'Union des Associations pour la Société des Nations, ceux du Bureau International d'Éducation, ceux de l'Organisation d'Hygiène de la Société des Nations. Ces cinq ordres de cours ont été très actifs en 1928, mais ils ont montré la nécessité d'une meilleure coordination des matières, des locaux et des conditions d'accessibilité; celle aussi de larges compléments. La « compartimentation » n'intéresse pas les élèves et les auditeurs. Elle est question purement intérieure. Il y a place maintenant pour une véritable Université Internationale, faisant appel à la fois aux Universités de tous pays, aux Associations Internationales, aux sections compétentes de la Société des Nations et du Bureau International du Travail, une Université dont les formes fédératives réunissent en un seul ensemble instituts, hautes écoles et chaires autonomes.

Dans le domaine de la spiritualité et de la religion, l'internationalisme est bien ancien. Il y a vingt siècles que le christianisme fut fondé comme une religion universelle. Bouddhisme, Judaïsme, Islamisme, ne sont plus inscrits dans des frontières nationales. Genève voit représenter chez elle une trentaine de religions et mouvements religieux. On y travaille constamment à la coopération entre Églises pour la paix et les œuvres sociales, à la compréhension entre religions pour la tolérance et le mutuel respect, et aussi pour l'unité religieuse sur la base, soit de minimum de principe commun, soit de foi nouvelle. L'importance de ce mouvement a été longtemps méconnue. Les manifestations de la dernière année dans la cité de Calvin ont fortement retenu l'attention. Il y a été demandé une organisation permanente interreligieuse; l'idée d'un Temple à toutes les religions a été formulée; le projet existe aussi d'un hall de retraite et de silence religieux.

La vie intellectuelle, l'économie intellectuelle, comme on a commencé à l'appeler, implique que certaines grandes institutions soient consacrées à coordonner certaines fonctions reconnues communes à toutes ses branches. Ces institutions concernent la production, la distribution et diffusion, la discussion, la conservation des œuvres et des matériaux nécessaires, l'unification des méthodes. L'Union des Associations Internationales s'est attachée à ces problèmes et elle a œuvré en créant à Bruxelles le Palais

Mondial et des Instituts Internationaux pour la Documentation (Institut International de Bibliographie, Bibliothèque collective internationale), pour la présentation et la visualisation des résultats (Musée International).

VIII. LES AUTRES DOMAINES DE LA VIE DÉJÀ INTERNATIONALISÉE

Des autres domaines de la vie déjà internationalisée, nous n'en mentionnerons que deux : hygiène et santé; sports et récréations. L'Hygiène, vieille comme l'homme lui-même, est cependant, sous sa forme collective et publique, une préoccupation presque contemporaine. Aussi l'a-t-on vu prendre possession très tôt de la Société des Nations, de ses organes, de son budget et l'œuvre qui s'y accomplit est remarquable sous bien des rapports. Cette œuvre croîtra à mesure qu'elle se subdivisera en spécialisations diverses. L'alliance entre l'officialité et l'initiative privée ici est déjà un fait. On sait qu'elle a pris la forme féconde des ententes avec la Fondation Rockefeller. Les dirigeants de celle-ci ont jugé vain de sauver les hommes de la maladie et de la mort pour les livrer ensuite aux horreurs de la guerre. Ils ont estimé que mieux valait, dès lors, combiner l'œuvre d'étude et de secours sanitaire de la Fondation avec l'institution anti-guerre qu'est la Société des Nations, et faire de celle-ci la dispensatrice d'une partie des sommes dont elle dispose. L'Organisation internationale d'Hygiène disposera donc à l'avenir de moyens croissants. Elle aussi a des besoins de démonstration, d'enseignement, et en ont besoin les associations libres qui doivent soutenir son effort .

Ce sont les organisations médicales (Congrès international de médecine appelé à se reconstituer); les organisations de secours en cas de calamité (une œuvre aux débuts prometteurs de bien immense); les organisations de la Croix-Rouge. L'histoire de ces dernières est bien suggestive. Après la guerre on se trouva en présence de deux corps, la vieille et célèbre Croix-Rouge de Genève, la Ligue Internationale des Croix-Rouges à laquelle la faveur américaine faisait consacrer exceptionnellement un article spécial dans le Pacte de la Société des Nations. La Ligue à eu d'abord son siège à Genève, d'où elle fut transférée à Paris, après avoir failli s'installer à Bruxelles. Les accords intervenus récemment entre les deux institutions de Croix-Rouge permettent d'entrevoir le jour où elles auront à nouveau, l'une et l'autre, Genève comme siège, et l'Organisation internationale d'Hygiène de la Société des Nations comme organe de l'officialité dans leurs nouveaux domaines : la Santé en temps de paix.

Quant aux Sports et aux Récréations, leur domaine s'est extraordinairement amplifié, spécialisé, intensifié. Les sports sont devenus un aspect essentiel de la vie contemporaine. La grande masse et toute la jeunesse sont devenues sportives. La santé, l'éducation, l'art, le tourisme y sont intéressés, et aussi tout ce qui concerne le rapprochement des peuples et la meilleure connaissance des pays. Les sports se sont donnés une organisation supérieure. Ils ont confédérés leurs 18 branches et, à toutes, ils ont donné l'expression majeure des Jeux Olympiques. On voit venir le moment où la Société des Nations sera invitée à traiter des sports comme de toutes les autres manifestations de la vie. On s'imagine difficilement qu'à son tour Genève n'organise bientôt une des Olympiades. En dehors même de celles-ci, Genève devra se montrer favorable à de grandes manifestations sportives internationales dans l'ordre des démonstrations. Il deviendra indiqué qu'elle soit également choisie comme siège des associations internationales sportives. Les sports sont frères des récréations, mais de celles-ci il en est d'autres formes encore, surtout si l'on veut bien accepter la vue, toute moderne, qu'il s'agit ici de *ré-creation* de l'être humain épuisé par l'effort du travail, ou revendiquant la forme de vie que fait naître le plaisir procuré par les distractions. Déjà — tout s'enchaîne — la loi des huit heures a posé le problème de l'utilisation des loisirs ouvriers et voilà le Bureau International du Travail directement engagé dans la question. Déjà s'opère aussi tout un travail, d'ordre intellectuel et moral, pour relever le niveau des distractions, pour le relever à travers le monde.

Conséquences : Les mêmes toujours : organisation, personnel, locaux, terrains.

IX. LES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

Il y a actuellement à Genève une cinquantaine d'Associations Internationales qui incorporent et représentent autant d'intérêts, de mouvement ou d'idée, de caractère universel. Une cinquantaine, sur les quatre ou cinq cents qui existent dans le monde. Pour comprendre leur véritable caractère, il faut les comparer au rôle des associations nationales dans un pays. On ne saurait plus s'imaginer la vie contemporaine éminemment complexe, si la société n'était constituée que d'individus d'une part, de gouvernements d'autre part. On serait alors bien prêt ou de l'anarchisme individualiste ou du communisme bureaucratique. En tous pays, le besoin de liberté d'un côté, celui de sociabilité de l'autre, trouvent une juste satisfaction dans les libres associations. Ainsi en doit-il être

dans la société internationale que notre génération est appelée à solidement construire.

Ce qui est vrai du système économique, que nous avons vu s'établir sur des bases mondiales par juxta-, inter- et superposition des systèmes nationaux, est vrai de tous les domaines de l'activité et de la pensée. La rationalisation, l'économie des efforts, l'aspiration générale vers une vie plus ample et plus puissante nous conduisent vers une nouvelle société conçue comme un système des systèmes, un réseau des réseaux, une organisation des organisations. Au fond c'est à cela qu'avec des moyens plus ou moins effectifs travaillent les Associations Internationales déjà domiciliées à Genève et celles qui œuvrent au dehors. Dans les années à venir il faut s'attendre à la multiplication de ces associations, en même temps à un mouvement de refonte, de fusion, de liaison, et à une concentration croissante de leurs sièges à Genève. Car ces associations n'ont aucun motif nécessaire d'être domiciliées ailleurs. Elles sont mondiales et non nationales. Leurs rapports s'établissent avec les individus, les groupements et les gouvernements de tous les pays. Par contre, le département de la vie totale qui pour chacune est le leur ne saurait être la frontière véritable de leur action. Les domaines communs se multiplient, bien que considérés à des points de vue différents.

Mais ces points de vue eux-mêmes s'interpénètrent, se subordonnent ou se coordonnent au point que les associations internationales maintenant envisagent consciemment leurs rapports les unes avec les autres. Elles sont entrées dans la phase de la coopération et tout indique qu'elles sont entraînées vers une organisation comme un Congrès des Congrès, Confédération ou Union, dont l'objet propre est d'envisager le total ou les liaisons entre tous les éléments de la vie mondiale, d'établir des institutions communes aidant à l'économie et à l'amplification de leurs efforts. Il se constitue donc une Internationale des Associations agissant côte à côte avec l'Internationale des Nations. Coordination et coopération avec l'organisme qui représente cette dernière, la Société des Nations; mais, en même temps, affirmation de leur existence spécifiquement propre; proclamation que le Total (Humanité, Terre, Civilisation), avec toute la vie intérieure et toute la vie des consciences, ne saurait être absorbée, représentée par les Gouvernements ni par leur Union. Affirmation qu'au delà de la Société des Nations, et la comprenant, il y a l'entité plus vaste « La plus grande Société des Nations ». L'œuvre du moment consiste à donner précision, forme et corps à ce qu'avait jusqu'ici de vague, d'informulé et de purement idéal, la notion d'une telle entité. A cela travaillent en pionniers dans toutes les parties du monde, les membres, devenus milliers et milliers, des grandes associations

internationales. Aux organismes qu'ils ont créés il faut un centre, principal ou tout au moins succursale. C'est Genève. Pour leurs institutions, leurs offices, leurs collections, leurs services, leurs réunions, pour le personnel permanent y attaché il faut des locaux, des édifices. La mesure de ces besoins n'est pas seulement dans les Associations Internationales déjà installées à Genève. Elle est aussi dans celles de ces Associations dont le siège, de hasard ou de circonstance, se trouve ailleurs mais qui se sentent attirés par le centre qu'y forment déjà les premières et la Société des Nations.

X. COMMÉMORATION DE 1930

Organes et fonctions, travaux réguliers et avancement vers une organisation entrevue; cela n'épuise pas la vie internationale. Il y a aussi des circonstances ou des dates exceptionnelles qu'il importe de mettre à profit. La guerre avec son cortège de misères a été l'une d'elles, involontaire et désavouée, mais circonstance, cependant, qui a fait mûrir les solutions du problème international plus rapidement que les soixante années antérieures au cours desquelles s'espace la fondation des organes internationaux privés et intergouvernementaux spécialisés. Voici maintenant que la date de 1930 apparaît aux yeux de tous comme une occasion, volontaire celle-ci, et toute pure d'alliage à réprouver. 1930 doit être une grande commémoration, non de la paix, encore si mal assurée, mais des efforts incessants pour la paix qu'en tous pays, et dans toutes les sphères sociales, on tente depuis l'armistice.

Il faudrait que l'Humanité en son ensemble crée, pour son bénéfice à elle, l'avantage de ce que les jubilés, les anniversaires, les fêtes nationales sont pour certains peuples en particulier, pour certains groupes, certaines institutions, certains hommes : l'occasion de manifester la solidarité, la satisfaction de l'étape parcourue ensemble, le rappel des événements passés avec le commentaire qui leur serve d'enseignement, l'impression d'une grande œuvre qui s'accomplit dans la coopération. 1930 devrait être plus encore : une préparation de la prochaine décennie, c'est-à-dire, en une vue synthétique du récent passé, du moment présent et du prochain avenir, la délibération et la résolution concernant le programme auquel travailler. Si l'Humanité, toutes forces représentées et unies, pouvait ainsi, de dix en dix années, se résumer en un bilan des efforts faits et un budget des efforts à faire, certes elle prendrait plus profondément conscience de ses propres destinées. L'errance au hasard, et au jour le jour, est reconnue désormais incompatible avec les conditions d'une coexistence pacifique et progressive

de plus de deux milliards d'humains et de soixante États, sur une Terre aux distances sans cesse rapprochées. Il faut dès lors se soumettre aux rigueurs de plans concertés, et donner à tous l'impression d'un avancement, avec des étapes définitivement sérieuses, et achèvement à dates échelonnées indiquées d'avance.

Commémorer 1930, le commémorer à Genève, est une idée maintenant acquise. Le 24 septembre dernier l'Assemblée de la Société des Nations a été saisie de ce vœu. C'est une délégation sud-américaine, après concert avec les autres délégations de son continent, qui l'a présenté. Ce fut comme une réponse au beau débat de la veille qui avait exceptionnellement mis en lumière les espérances conçues sur la collaboration de l'Amérique latine à la Société des Nations. Le vœu est précis : « Que le Conseil mette à l'étude » les mesures qu'il croirait opportunes pour célébrer dignement cet anniversaire et invite les organisations internationales de tout genre, dont l'activité rentre dans le cadre de la Société des Nations ou qui coopèrent à ses fins, à s'associer à la dite célébration. »

Quelles mesures opportunes? La porte est largement ouverte aux propositions pourvu qu'elles répondent à ces deux conditions : célébrer dignement et unir dans la célébration à la fois la Société des Nations, les gouvernements qui œuvrent avec elle et les Associations Internationales privées.

XI. LE MUNDANEUM

Après enquête et étude approfondie conduisant à tout l'ensemble des faits qui viennent d'être exposés, l'Union des Associations Internationales comme il était de son objet et de son devoir, a présenté le projet de *Mundaneum*. Quel que soit le sort que l'avenir réserve à ce projet, il est lui-même un fait, une des expressions du vaste mouvement mondial de l'heure qui devra figurer dans tout tableau à en présenter. Sa valeur est objective, car il est basé sur les faits eux-mêmes; faits du passé et du présent, faits très probables du proche avenir auxquels on s'est efforcé de donner une préfiguration, afin de substituer une croissance organique à un développement déjeté et de pure occasionalité.

Le projet de *Mundaneum*, les motifs qui le fondent, la description du programme d'idées et les premiers plans architecturaux ont fait l'objet d'un mémoire détaillé. Des notes complémentaires ont exposé les voies et moyens de réalisation possible, notamment les plans financiers. En se référant à ces documents, il suffira d'indiquer ici en quoi le projet est adéquat à ce problème

général posé : Comment, par intégration et complément de ce qui existe déjà, utiliser tous les efforts en perspective?

Le projet part de l'idée qu'il y a à réaliser à Genève une concentration du mouvement international sous ces divers aspects et d'y compléter la Société des Nations, organisation politique et diplomatique, et le Bureau International du Travail, organisation économique et sociale, par une organisation de l'ordre intellectuel et moral, le *Mundaneum*. Il entend par là une institution qui soit un Quartier général pour les Associations, Congrès et libres mouvements internationaux, et un centre scientifique, documentaire et éducatif qui combine, en une seule unité, et au degré mondial, les cinq grandes institutions traditionnelles du travail intellectuel : la Bibliothèque, le Musée, l'Association scientifique, l'Université, l'Institut des Recherches.

L'Institution serait libre et autonome, organisée, comme il est dit, en dehors de la politique. Elle serait constituée en grande Fondation, administrée par les Associations elles-mêmes, œuvrant avec la coopération des Nations et de la Société des Nations. La date de 1930 serait l'occasion souhaitée pour jeter les fondations du *Mundaneum*. Cette année-là l'œuvre serait commencée par une Exposition de la Civilisation, une démonstration de ce que sont les Nations qui constituent la Société des Nations et de l'œuvre à laquelle celle-ci travaille, ainsi que les grandes Associations Internationales. Cette Exposition-démonstration serait organisée sur des bases permanentes.

Le projet coordonne ainsi plusieurs des desiderata exprimés dans l'exposé qui précède. En ordre principal le *Mundaneum* complète les organisations politiques, administratives et sociales de Genève par une grande institution de l'ordre intellectuel. Il donne aux associations internationales privées un habitat permanent qui permettra à un plus grand nombre d'entre elles de venir s'installer près de la Société des Nations et facilitera la création des nouvelles associations entrevues. Il affirme d'une manière visible la distinction nécessaire entre ce qui est et doit rester officiel et ce qui est et doit rester de l'ordre privé. Il répond aux conditions de dignité et de collaboration reconnue désirable pour commémorer le décennal.

Dans le *Mundaneum* (œuvre essentiellement coopérative et destinée à intensifier la coopération), trouveront les moyens à se réaliser bien des projets, esquisses en matière particulière d'enseignement et de Musée-Démonstration-Exposition permanente. Ses cinq institutions fondamentales seront en effet les noyaux auxquels, avec le minimum de travail, de temps et d'argent, pourront venir s'agréger tout ce qui, officiel ou privé, général ou particulier, sera de l'ordre Documentation, Enseignement, Musée, Asso-

ciations, Recherches. Chaque initiative resterait purement autonome, elle serait représentée dans le Conseil de Direction. Cependant, vue dehors, et à l'égard de ceux qui ont à y recourir comme visiteur, auditeur, lecteur, discutant, consultant ou bénéficiaire, en général, ce ne serait qu'une division ou section d'un total, une ou plusieurs cellules d'un organisme général (1).

Les rapports entre le *Mundaneum* et la Commission de Coopération intellectuelle de la Société des Nations, avec son Institut à Paris, s'indiquent d'eux-mêmes. Ils ont pour base la coopération et la division de certaines tâches. Ainsi le *Mundaneum* apparaît comme le quartier général, le siège stable, soit principal, soit succursal des organisations privées elles-mêmes. Son Musée mondial, sa Documentation sont les éléments statiques, le dépôt central des collections communes, la mine où l'on se rend, où l'on vient pour puiser. L'Institut de Coopération intellectuelle, dont l'avenir précisera la valeur, est un élément dynamique; parce qu'officiel et organe de la Société des Nations, il prépare les arbitrages et les conventions internationales; usant de son officialité, il exerce son action auprès de tous les Gouvernements, sur place même, partout, et leur sert de liaison (1).

XII. GENÈVE : LES PHASES DE SES RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Un jour de 1919, Genève — sans grande compétition d'ailleurs, et sans démarche de sa part — est choisie comme siège de la Société des Nations. Jusque-là elle a bien connu l'internationalisme, mais un internationalisme très spécial, tout humanitaire et intellectuel, celui que jalonnent dans l'histoire ces trois noms : Calvin, Rousseau, la Croix Rouge. La Suisse,

(1) Le *Mundaneum* a ses origines dans les premiers efforts faits par l'Union des Associations Internationales de sa fondation en 1910 pour constituer à Bruxelles un Centre International; dans le vœu présenté par elle à la Conférence de la Paix à Paris en 1919 en faveur d'une Charte des Intérêts Intellectuels, complément de la Charte du Travail; dans la création du Palais mondial et de ses Instituts en 1920; dans les démarches faites en 1921 auprès de la Société des Nations en vue de voir constituer dans son sein une organisation du Travail Intellectuel, démarches qui ont amené la constitution de la Commission de Coopération intellectuelle. Voir les Publications de l'Union des Associations Internationales : n° 88 (1919) : *Un Centre intellectuel mondial au service de la Société des Nations*; n° 116 (1924) : *Le Palais mondial*; n° 128 (1929) : *Mundaneum* (avec les plans architecturaux). Voir aussi le rapport du secrétaire général de la Société des Nations : « La Société des Nations et l'Union des Associations internationales » [Doc. A 42 (B) 1921.]

il est vrai, territoire perpétuellement neutre, les Suisses, peuple à plurimentalité cantonale, ont connu l'autre internationalisme, celui qui chez eux a pris surtout la forme du droit d'asile, à travers tout le pays, et des Unions internationales fixées à Berne.

Le problème ce jour-là, se pose : il faut loger et installer dans Genève la Société des Nations.

Cela semble peu compliqué. La Société des Nations, mais ce sera surtout une institution de l'ordre moral, une sorte de Croix Rouge agrandie et étendue contractuellement au monde entier. Il suffira dès lors d'une installation très simple mais très digne, quelque part, au sein de la ville, de préférence au bord du lac qu'animent les visiteurs étrangers. A Berne, les offices universels ne sont-ils pas modestement installés de-ci, de-là, dans des appartements? D'ailleurs, les Américains qui rêvaient grand et beau, dont le colonel House avait retenu des options considérables au Creux de Gentod, les Américains sont retournés en Amérique, abandonnant options et projets, et Dieu sait quand ils pourront et voudront revenir!

Cependant l'Hôtel National tout entier est requis par Sir Eric Drummond. Étonnées peut-être, mais très honorées de le pouvoir faire, les Autorités Helvétiques se mettent en mesure de l'offrir à la Société des Nations. Cependant Albert Thomas a pris les devants. Il a loué l'ancien Thudicum où déjà il travaille. L'étonnement va se continuer. La nouvelle Société n'est pas du tout un symbole. La voilà, d'abord avec un gros budget, vingt et bientôt vingt-cinq millions de francs-or; avec un personnel en nombre grandissant, aux appointements connus à Londres et quelquefois à Paris, nullement en Suisse. C'est que l'organe, prévu délibératif, se développe en organe exécutif : un Ministère international. Aux fonctionnaires a été généreusement consenti l'exterritorialité. Le privilège les accompagne de par toute la Suisse, créant une distinction parfois heurtante. Un accident d'auto dans les Grisons infériorise le Suisse qui en est victime. A Genève, la population paie ses impôts; les fonctionnaires de la Société des Nations en sont exemptés. Au surplus, les préoccupations des nouveaux venus sont bien différentes de celles des autochtones. Dans l'expédition des affaires courantes, dans les grandes joutes politiques, c'est d'administration et de diplomatie qu'il s'agit. Les grands principes de morale, qui sont comme l'armature de Genève, n'ont guère l'occasion d'y apparaître. L'action des Gênois ne trouve donc pas à s'exercer. De ce côté d'ailleurs on ne leur demande rien, ni avis, ni conseils. On se voit peu, on se reçoit peu. Genève referme l'âme ardente qui lui est propre et dont elle a la pudeur de cacher la déception. Peu à peu un milieu nouveau se constitue à côté du milieu existant et sans qu'il y ait pénétration.

Cependant deux faits se produisent. On constate qu'au point de vue matériel les Gênois retirent des avantages sérieux de la coexistence de la Société. Dépenses des fonctionnaires et des délégués, travaux d'impression, mouvement des visiteurs. Ceci représente un accroissement du volume des affaires de près de 30 millions par an (chiffres de 1928), tandis que la fameuse zone n'a produit que 15 millions. Et bien des avantages indirects : les trains et les moyens de communication s'améliorent; les spectacles, concerts, salons d'art peuvent se multiplier; un concours hippique est même rendu possible.

D'autre part aussi, par leur mouvement de croissance propre, la Société des Nations et le Bureau International du Travail ont un besoin continu de nouveaux locaux. Le Bureau International du Travail, toujours le premier, décide de construire. La Société des Nations le décide aussi, mais enlisse ses volontés dans le processus des commissions et des concours. Par contre, il faut du terrain et il semble naturel de le demander aux Autorités Gênoises et Helvétiques. Celles-ci adhèrent à cette manière de voir. Il faut être hospitalier; réaliser les promesses implicites de patronage matériel. Et puis il faut décourager ceux qui ont imaginé que la Société pouvait être mieux installée ailleurs, à Bruxelles ou à Vienne : moyen « d'empêcher l'Anschluss » ou de sauver les fonctionnaires de « l'ennui où ils traînent leurs loisirs ».

Une crise va éclater. Elle sera d'autant plus troublante que, de part et d'autre, rien n'aura été fait pour la prévenir, puisque chacun, quant au problème des rapports mutuels, vit le facile « au jour le jour », le « wait and see ». Genève voudrait réduire au minimum le sacrifice du terrain lui demandé et offre de petites contenance plus ou moins enclavées et sans extension possible. La Société des Nations n'a pas de vastes plans : construire au fur et à mesure des besoins, ne rien devancer. Que dirait la Commission des finances! et la sagesse du Conseil ne doit-elle être protégée contre des imputations fâcheuses de mégalomanie!

Le Bureau International du Travail, sans se soucier d'ensemble, s'est installé comme en une villégiature au bord du lac. Et la crise éclate d'abord à raison des plans. *Côté Genève* : « Eh! quoi, ce sont donc des mastodontes » qu'on veut édifier, dans les silhouettes desquelles le modeste lac va se perdre tout entier! Oh, non, non, le lac est celui des Gênois et non celui de la Société des Nations. Construire, c'est choisir des architectures, des styles et des échelles. Or une ville doit avoir le souci de rattacher demain à hier. Impossible de détruire l'harmonie d'une ville, d'un site urbain, et le dernier mot, la décision morale du moins, doit apporter aux gardiens des traditions de la Cité. » *Côté Société des Nations* : « Y pensez-vous?

» Nous sommes le monde, le monde chez vous. C'est à notre échelle qu'il
 » nous faut construire et habiter. A Genève de s'élever jusqu'à la mondialité,
 » et non pas à nous de descendre jusqu'à la citadinité. Le style, c'est le
 » nôtre, ou hyperclassique, surpassant Rome et Paris, puisque nous com-
 » prenons en nous et l'Italie et la France; ou hyper-moderne puisque nous
 » sommes l'idée nouvelle, inédite et sans précédent. Mais certes, le style
 » ne saurait avoir souci ni de Saint-Pierre et la Taconnerie, ni du théâtre
 » de l'Escalade! »

XIII. UNE CRISE SALUTAIRE

Et puis, la Société des Nations en ayant fait à sa tête, la crise éclate une seconde fois à propos des terrains. Car, venant tout troubler, tout déranger, arrive l'aventure du don Rockefeller : deux millions de dollars, dix millions de francs pour une bibliothèque, pour la bibliothèque de la Société des Nations!

« Encore un édifice, encore du terrain à devoir demander, ou procurer!
 » mais nous n'avions jamais prévu cela. Non, ce n'est pas de jeu : un don
 » perturbateur, un retour offensif de ces Américains qu'on croyait bien
 » partis pour toujours, avec leurs grandes idées et leurs réalisations à
 » l'échelle et au style! »

Alors, ce fut véritablement le déconcertement et la déroute avec le fossé qu'à la dernière heure il fallut se décider à franchir : d'un côté le fameux rapport des Cinq, retardé en septembre dernier, devant toute une Assemblée mondiale impatiente de se déclarer close, et qu'un discours troublant rendait fiévreuse au point de douter de la solidité de son institution. De l'autre côté la réception de ce qu'on a appelé inélegamment l'ultimatum au Canton, la délibération jour et nuit, la mobilisation des experts en immeubles, l'opinion cabrée devant une ingratitude possible... et, au bout de tout, le sacrifice commun : l'une renonce au lac qui lui est cher, l'autre aux arbres de l'Ariana crue jusqu'ici intangible. L'Ariana dont, dans la précipitation, on ignore comment s'accommoderont les plans; dont, dans la hâte, on ne saurait improviser même un vague dessin d'aménagement des abords.

Mais tout cela, au regard des intérêts en cause, est maintenant de peu de chose, puisque la Société des Nations affirme sa pérennité en se fixant solidement au sol par un majestueux bâtiment; puisque Genève garde la Société chez elle, en écartant définitivement Vienne et d'autres Anschluss.

Aujourd'hui, il est vrai, voilà arrivé le moment de considérer froidement les suites de cette décision *ex abrupto*. Il faut tirer la leçon du danger des improvisations, rendues nécessaires quand la vie s'est montrée plus débordante que la prudence des hommes; il faut dégager la philosophie de cette histoire des rapports entre la Société des Nations et Genève.

XIV. PREMIÈRES DISPOSITIONS EN VUE D'UN PLAN GÉNÉRAL

Le 22 décembre 1928 le *Journal de Genève* consacre deux colonnes à ce que son titre appelle « l'Aménagement de l'Ariana et les quartiers environnants ». Il publie la lettre très intéressante adressée à M. le Conseiller d'État Boissonnas par le groupe d'initiative « Pour la plus grande Genève »; la réponse de M. le Conseiller Boissonnas; la lettre de la Fédération des Architectes suisses à M. le Président du Conseil administratif de la Ville de Genève, conçue dans le même sens que la lettre de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes. Le *Journal* dit, en terme d'introduction : « L'Aménagement du Parc de l'Ariana en vue de l'établissement des Bâti-
 » ments de la Société des Nations est une de ces questions qui ne laissent
 » personne indifférent. Il en est peu d'ailleurs qui revêtent plus d'importan-
 » tance pour notre canton et ses possibilités d'avenir. »

La lettre de MM. Paul Lachenal et Albert Pictet demande « de faire
 » établir sans tarder un plan d'aménagement complet et détaillé de tout
 » le secteur intéressé ». Elle se fonde sur les modifications importantes que va subir toute la région du fait des importantes constructions de la Société des Nations « et de tout ce qui s'y rattachera ». Elle fait des suggestions quant à la voirie, demande la sauvegarde du pittoresque et de la beauté des sites. Elle souhaite que soit prévu le lotissement des quartiers afin d'éviter les erreurs graves et presque irrémédiables commises aux Paquis, où l'on s'est abandonné aux hasards des demandes de construction. M. Metzger, au nom des architectes, demande aussi un plan d'ensemble des quartiers de la rive droite, parle des conséquences que les nouvelles constructions auront pour le développement de la ville de Genève, redoute « la situation irrémédiable qu'entraînerait tout retard dans les études »; conclut par l'appui à donner par tous aux efforts qui doivent « être entrepris par les autorités pour faciliter à la ville de Genève l'essor dont elle a grandement besoin ».

Ces lettres sont réjouissantes à lire. Elles montrent que la population genevoise et les groupes compétents ont pleinement conscience de l'importan-

tance du problème et, non moins, du caractère critique de l'heure pour le résoudre. La réponse qu'y a faite M. le Président Boissonnas est aussi fort réjouissante, car elle dit ce que les Autorités ont déjà fait et veulent faire. C'est d'abord la reconnaissance du principe général : « le transfert à l'Ariana » des Bâtiments de la Société des Nations, écrit-il, impose aux pouvoirs publics l'obligation de faire à bref délai un plan général bien coordonné « des nouvelles voies d'accès ». En vue des études, une loi est déjà intervenue pour protéger pendant un an les abords immédiats du parc de l'Ariana. Des pourparlers sont engagés en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à certaines parties de la voirie.

Ainsi est dès à présent acquis ce résultat important : il y aura un plan d'ensemble. Mais ce plan vaudra ce que vaudront les principes selon lesquels il sera établi. Avant de présenter à ce sujet les suggestions qui se dégagent de l'exposé des faits, il convient de retenir l'attention sur certains faits dont Genève n'est pas le théâtre.

XV. LES CONGRÈS ET LES EXPOSITIONS

Partout dans le monde ont grandi les préoccupations internationales.

Il est remarquable de constater l'empressement que mettent certains pays à accueillir chez eux les sessions temporaires des Congrès internationaux et à s'y faire représenter, en quelque contrée lointaine d'eux, où ces Congrès sont tenus. Il y a maintenant plus de 200 réunions internationales par année; le chiffre est en croissance. Le nombre des participants a aussi pris des proportions énormes. Le camp international de l'Étoile, à Ommen, reçoit annuellement, pendant une huitaine de jours, environ 2,000 campeurs. Il y eut 5,000 inscrits à la quinzaine sociale internationale de 1927, à Paris. Le Congrès Eucharistique international, à Chicago, a enregistré un demi-million de participants.

Les Expositions internationales florissent de nouveau depuis la guerre et marquent des succès. On se rappelle ce qu'a été Wembly, répétée pendant deux étés. L'Exposition internationale des Arts décoratifs, à Paris, a coûté 150 millions de francs. Les édifices furent livrés à la pioche du démolisseur après six mois, mais ce terme avait suffi à amortir la dépense. En 1928 a eu lieu l'Exposition internationale Pressa, à Cologne — vingt hectares d'imprimés. Cette année aura lieu à Séville l'Exposition hispano-américaine, brillante manifestation qui se déroulera dans des édifices spéciale-

ment construits pour former un ensemble imposant et servir ensuite de grand centre de la « Razza ». La Belgique pour son centenaire organise deux expositions, l'une, industrielle, à Liège, l'autre, maritime et coloniale, à Anvers. Les 50 millions du coût de cette dernière, demandés au public, ont été souscrits et au delà. En 1931, Exposition coloniale à Paris, dans le Parc de Vincennes où sera édifié à cette occasion un grand musée permanent des colonies. Cette même année, pour célébrer le deuxième centenaire de la naissance de Washington, New-York édifiera une World's Fair, dont 50 millions de dollars couvriront le premier lot de dépenses. Le grand projet d'une Exposition permanente, élaborée pour des terrains près du Niagara, se réalisera probablement dans les terrains réclamés sur le fleuve en aval de l'Hudson. Et dès 1932, Chicago aura aussi sa World's Fair. Bruxelles s'est réservé 1935. Ajoutons que c'est par des expositions nationales que les nations nouvelles, ou ressuscitées, entendent célébrer le premier anniversaire de leur fondation. Ainsi la Tchécoslovaquie en 1928, à Brno. L'exposition générale polonaise aura lieu à Poznan en 1929. Elle comprendra 200 pavillons et bâtiments; sa superficie totale sera de 60,000 mètres carrés, ses rues et voies d'accès auront 20 kilomètres.

De plus en plus on est préoccupé de constructions permanentes. Déjà à Rio, il y a quelques années, quatre pays édifiaient des Pavillons qu'ils offraient ensuite à la République Brésilienne. Pressa à Cologne a eu lieu dans un immense édifice qui reste consacré à des expositions annuelles. Une partie de la grande exposition consacrée à l'Empire Britannique, Wembley, n'a pas été démolie, en réminiscence de la White City qui, à l'autre extrémité de Londres, a fait encore son bon service après bien des années. L'Exposition internationale des Missions, ouverte à Rome l'Année jubilaire 1925, a donné naissance au Musée permanent dans le Palais de Latran entièrement restauré.

XVI. UNIVERSITÉS ET CENTRES UNIVERSITAIRES

De nouveaux centres universitaires ont été créés et d'anciens ont été complétés. On connaît la saine méthode américaine qui établit l'Université dans un campus aux larges proportions, certaine de voir en quelques années affluer les dons, legs, souscriptions qui se transforment en colonies de bibliothèques, laboratoires, instituts, mémoriaux. L'internationalisme intervient déjà largement dans les choses du haut enseignement. Rockefeller — toujours lui — a donné les fonds d'une grande « International House » pour les étudiants à New-York et pour une autre à San Francisco. Le « Belgian

Relief Fund » américain, création de Hoover, après avoir doté les Universités belges d'une Dotation totale de 240 millions, est encore intervenue pour les nouveaux instituts de Bruxelles où la Rockefeller Foundation a elle-même édifié les belles cliniques universitaires. Le cas le plus typique est donné par la Cité Universitaire de Paris. Sur une grande plaine, à l'emplacement des anciennes fortifications, contigus au Parc Montsouris, se sont élevés les pavillons des Écossais, des Canadiens, des Nord-Américains, des Espagnols, des Hollandais, des Belges, etc. Chacun de ces édifices représente une dépense de 6 à 10 millions et offre le logement à 100 ou 200 étudiants. La ville de Hambourg ne pouvant développer sur place son Université décide de la transférer aux environs de Grosborstel. La cité académique s'y développe sur les terrains possédés par la municipalité et qui vont être reliés au centre par une nouvelle ligne de métro. A Dahlem, aux portes de Berlin, les Institut Kaiser Wilhelm forment une autre cité académique.

XVII. URBANISATION

Nous ne dirons que peu de chose des progrès que l'urbanisation fait dans tous les pays. C'est devenu un principe presque sacré que toute grande ville doit avoir son plan de développement avec large provision d'avenir (Town-Planing). Les Allemands doivent à cette prévoyance le splendide développement de leurs cités, l'Angleterre offre l'exemple de garden-cities aussi nombreuses que réussies; également des types de villes dites satellites. L'Amérique fait le « meâ-culpâ » de l'inintervention qui, dans le passé, a produit les horreurs du cœur de New-York privé de tout soleil; partout à grand renfort de millions elle crée ces complexes magnifiques qu'elle appelle « Civic Center ».

Impossible d'aller à l'encontre de ce fait désormais fondamental. Il existe une science, une technique et une organisation de l'Urbanisme. Pour relativement récente qu'elles soient, leur importance s'avère de plus en plus (1). L'Allemagne et la Hollande leur doivent le prodigieux développement de leurs cités. L'Amérique s'y est ralliée tard, mais avec une impressionnante énergie. L'Angleterre a vaincu l'individualisme qui a créé les taudis dans les villes. Contrevenir aux lois de l'Urbanisation c'est toujours coûteux. Depuis la guerre Paris a laissé aller sa banlieue aux impulsions d'un chacun. L'hygiène et la laideur de ce qui est advenu ont créé des centres

(1) LE CORBUSIER : *L'Urbanisme ; Une maison, une cité.*

de vif mécontentement. Dans la Seine seule on compte plus de 1,100 lotissements représentant 50,000 lots et couvrant 1,800 hectares. Il en coûtera, a-t-on calculé, 200 millions pour simplement, après coup, les « améliorer » (1).

L'Urbanisation moderne a entre autres formulé ces trois conclusions :

1^o Soin spécial à donner à ce qu'on a appelé les centres civics;

2^o Substitution à la croissance des cités par anneaux concentriques, d'un développement par villes satellites, séparées les unes des autres par des zones de verdure inaliénables et où la construction est formellement prohibée;

3^o Opportunité de ce qui est appelé la « politique des terrains » pour compléter celle du plan et celle du lotissement. La cité doit dans une large mesure tirer profit elle-même des travaux d'aménagement dont elle supporte la charge et cela afin de pouvoir faire plus grand et mieux au profit de la collectivité. La Cité doit aussi posséder des terrains communaux inaliénables et loués à baux de longue durée en vue de la construction par les particuliers.

XVIII. LE CAS NOUVEAU DE ROME. LA CITÉ VATICANE

Mais Rome mérite que nous nous y arrêtions un instant. Mussolini la veut dans toute sa splendeur passée et nouvelle. On poursuit le dégagement et la restauration des principaux monuments historiques. On a créé des communications nouvelles, des galeries sous le Capitole et le Janicule, un métro, de nouveaux jardins. On veut énergiquement réparer les erreurs et les négligences du passé et, quel que soit l'état des finances, on consacre aux travaux l'argent nécessaire (2).

Un soin spécial est donné aux espaces libres. Un nouveau parc de 35 hectares a été établi à Monte Mario : une vaste roseraie recouvre maintenant sur le mont Oppio les ruines de la maison Aurea de Néron. L'ensemble des parcs de Rome comprend 500 hectares.

L'« Urbs eterna » est livrée à la pioche des démolisseurs, à la pelle des terrassiers et des excavateurs, au pic des fonceurs de tunnels tracés sous les collines saintes.

(1) *Le Maître d'œuvre*, 20 février 1928.

(2) *Roma del Presente et nell'Avvenire*, 1928. Volume de 92 pages et illustrations. Éditeurs, Bestetti et Tuminelli.

En même temps voici qu'est réglée la question romaine et grâce à de nouveaux principes de droit. C'est la Cité Vaticane qui est constituée. La souveraineté temporelle du Pape est reconnue sur le territoire partant de la place Saint-Pierre, englobant le domaine de garantie actuel et s'étendant jusqu'à comprendre 44 hectares. Au cours des neuf dernières années, le Vatican a acheté d'importants terrains, dans le but de ne pas se voir un jour entouré de hauts immeubles à usage locatif. Le territoire reconnu englobe les bâtiments occupés par le collège des cardinaux, par les congrégations et par les missions accréditées auprès du Pape. De grands ordres religieux, en vue de l'accord, ont aussi édifié dans l'enceinte maintes de leurs maisons-mères et des collèges où leur jeunesse vient chercher l'enseignement de l'Église dans une atmosphère adéquate. San Pietro devrait également être comprise dans le nouvel État en miniature et on avait au début négocié une bande de terrain allant jusqu'à la mer, mais on a dû y renoncer pour ne pas empiéter sur la gare principale de Rome. Évidemment les charges du financement et de l'entretien du territoire concédé seront à la charge du Pape. Les catholiques américains ont aidé déjà le souverain Pontife, intéressés à internationaliser davantage le siège pontifical. Mais une transaction est intervenue au sujet de la dotation annuelle non payée au Vatican depuis 1870. Le Pape reçoit 1 milliard de liras. Quant à l'exterritorialité, les juristes Barone et Pacelli ont trouvé des formes nouvelles. La perception des taxes fiscales restera confiée à des fonctionnaires spécialement désignés par le Gouvernement italien. Déjà la personne du Pape, des membres du Sacré Collège et les édifices pontificaux jouissent de l'immunité. La Cité Vaticane comprendra environ 700 « Vaticani ». Les ambassadeurs et consuls étrangers accrédités auprès du Vatican pourront rester impunément sur le territoire concédé et ce même en temps de guerre. Les Italiens vivant sur ce territoire seront soumis aux règles en vigueur dans leur pays, mais un déserteur, par exemple, ne pourra être appréhendé sur le territoire garanti.

Ainsi, au profit du Pape, d'une seule Église, on voit en plein XX^e siècle se reconstituer en réduction les États Pontificaux créés au moyen âge. La nouveauté est le caractère de convention que prend cet établissement et celui d'enclave absolue dans un grand État, l'Italie.

L'importance à notre point de vue, ici, c'est la constatation qu'il n'y a rien d'anachronique ni d'impossible à voir établir de nos jours une Cité pour des fins déterminées. La Papauté possède maintenant la Cité Vaticane pour des fins spirituelles. Il la possède avant que la Société des Nations, pour de larges fins temporelles, n'ait encore pu organiser la Cité mondiale

XIX. CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA CITÉ MONDIALE

Les rapports déjà publiés par l'Union des Associations internationales ont largement élucidé la conception à se faire de la Cité mondiale. En voici le principe (1).

Toute grande idée s'incorpore dans des institutions; celle-ci groupe des hommes, des services, des documentations, des collections; des édifices sont nécessaires pour leur vie, commune et particulière, pour leur vie officielle et privée. D'où les agglomérations humaines, et, quand elles sont d'importance, les cités. D'où, en chaque région, en chaque pays, le besoin de capitales régionales et nationales. D'où aussi, d'une nécessité à la fois logique et sociologique, le besoin de doter d'un centre bien outillé la vie mondiale elle-même. Cette vie a son fondement dans les rapports de plus en plus nombreux entre hommes et entre nations de partout; dans l'interdépendance de ces rapports; dans l'obligation de les organiser et de les contrôler pour le bien commun (coopération) afin d'échapper aux conséquences redoutables du désordre et de l'anarchie (guerre).

Mais la Vie Internationale, ce n'est pas seulement l'ensemble des relations entre les Gouvernements, les conventions qu'ils concluent entre eux, les services et les administrations communes, l'institution qu'ils ont fondée ensemble sous le nom de Société des Nations. C'est, plus large et plus vivant, tout l'ensemble des idées, des activités, des intérêts humains plus ou moins organisés sur le plan mondial et qui constituent comme le substratum même ou le couronnement de l'officielle Société des Nations. « Humanité » est le terme collectif, traditionnel désignant ce vaste ensemble. Appelons-le aujourd'hui : *La plus Grande Société des Nations*, pour indiquer à la fois et la place qu'y occupe la Société des Nations et ce qui la compose encore en dehors de celle-ci.

L'accord devrait donc intervenir en premier lieu sur cette conception : une Cité mondiale conçue comme centre pour toutes les activités officielles ou privées de la vie mondiale. La Société d'aujourd'hui en a besoin, non seulement pour ses affaires politiques communes, mais pour ses affaires économiques et sociales, pour ses affaires intellectuelles et morales, pour toutes les affaires humaines et temporelles, comme Rome,

(1) Voir PAUL OTLET : *Sur la capitale de la Société des Nations*, « Revue Contemporaine », Paris, janvier 1919. — *Statut et schéma de la Cité internationale* (1922). — *L'établissement d'une Cité Internationale* (Publication n° 103 de l'Union des Associations Internationales, 1923). — *Le siège définitif de la Société des Nations en une Cité mondiale* (Publication n° 119, 1926). — Voir aussi l'œuvre magistrale du grand et noble artiste HENDRIK ANDERSEN, *World Center and World Conscience*.

Jérusalem et la Mecque sont devenues partiellement des cités internationales pour les affaires religieuses. Ce centre doit être installé et équipé en conséquence.

XX. DESIDERATA PRATIQUES DU PLAN-PROGRAMME DE LA CITÉ MONDIALE

A. Au point de n'y plus pouvoir revenir, la destinée de Genève est de devenir le siège définitif et monumental de la Société des Nations. La conséquence c'est qu'il faut faire, de Genève même, le Centre-cité mondial désiré, sans chercher ailleurs un siège meilleur, ou sans céder davantage à la tendance fâcheuse de diviser le centre et de l'éparpiller par fragments en des lieux différents.

B. Il faut envisager ce qu'un tel centre peut et doit être, et non seulement aujourd'hui, demain, mais dans vingt-cinq ou cinquante ans, dans une ou deux générations. Ce sera évidemment considérable. Les grands États encore absents, dont les États-Unis et la Russie, entreront un jour dans la Société — transformée probablement à cet effet. Le nombre des membres par la suite et aussitôt par l'entrée de grandes colonies, de nouveaux dominions ou de nationalités à doter de gouvernements s'élèvera de 54 à 70. Beaucoup de Gouvernements auront une représentation permanente à Genève. Déjà une dizaine la possèdent aujourd'hui. En même temps le nombre des Associations internationales aura grandi jusqu'à couvrir, à raison d'une ou de plusieurs par secteur, le cercle entier de la vie pratique et scientifique. Toutes devront avoir une représentation, temporaire au moins, à Genève. Les grandes entreprises, les grandes organisations internationales de l'ordre industriel, commercial, financier (trusts, banques, concerns, et les formes de concentration qu'enfantera l'avenir) y auront au moins un office. Ce sera aussi un centre unique de presse et d'information (1), un centre de collègues, de pensionnats non moins que d'institutions universitaires. Pour certaines personnes sans attaches forcées, un lieu plein d'intérêt à raison du milieu unique; pour les hommes des grandes affaires, un marché tout aussi unique que l'est une grande capitale nationale pour les transactions nationales. Elle sera pour tout le monde, une Cité, qu'il

(1) Le remarquable exposé de la Section d'Information de la Société des Nations, *La Presse et la Société des Nations*, fait connaître les larges possibilités de « résonance » qu'offre Genève déjà maintenant pour et par la Presse.

faudra avoir vue une fois dans sa vie, comme Paris, Londres, Rome, et revoir de période en période, si l'on désire se tenir au courant vite et bien.

C. Pour qu'un tel centre demeure réellement un « Centre », il ne faut pas qu'après avoir été situé à Genève on y trouve réalisé ce qui est advenu de Paris « la capitale la plus décentralisée du pays le plus centralisé ». Au Centre mondial (physiologie des fonctions vitales) doit correspondre une Cité mondiale (anatomie des structures architecturales). Ce fut une erreur grande d'avoir pensé un moment que tout Genève s'élèverait au rang de cité internationale. C'en fut une autre d'avoir cru que le centre international, gros de sa première réalisation, plus gros encore de ses possibilités illimitées, aurait pu consentir à entrer dans le moule de la petite cité du lac. Rendre chacun à sa destinée, là est la solution; et, les deux entités, ayant le moyen de conserver leur pleine personnalité actuelle et future, il y a lieu d'établir entre elles les liens de mutuelle collaboration ainsi qu'il convient à deux cités jumelles.

Genève restera la « nourricière » et le « dortoir », la place de commerce et de plaisir de la population amenée à la Cité internationale. Celle-ci, par ses institutions considérables et magnifiques dans tous les ordres, dispensera Genève d'en édifier chez elle toute la série parallèle. Genève les utilisera pour elle et bénéficiera au maximum, toute la Suisse avec elle, du flot croissant de visiteurs. Déjà 250,000 en 1928, combien ne seront-ils pas le jour où des institutions répondront à leur désir de prendre contact avec le centre universel.

D. Il faudrait en conséquence partir de la délimitation d'une zone (territoire, quartier, domaine, de quelque nom qu'on l'appelle) et en tracer le lotissement en vue des développements futurs de la Cité mondiale. Un régime administratif spécial interviendrait. Car d'une part il n'est pas juste que Genève ait à subir, sans compensation, toutes les charges d'une Cité utile au monde entier, d'autre part il faut que la Société des Nations se sente chez soi. Ce devrait être une sorte de régie autonome, ou de concession, ou de Fondation avec son budget spécial, et les possibilités d'emprunter dans des conditions de garantie particulières. Les travaux en toute cité se font par l'emprunt amortissable à long terme. Toutes les générations doivent concourir à ce qui est établi au bénéfice d'elles toutes. Le système des cotisations annuelles de la Société des Nations est ici sans application. On se cotise pour entretenir, on dispose d'un capital pour un premier établissement.

E. D'ailleurs, à partir du jour où la Concession-Fondation sera devenue une réalité, une *Terra Mundialis*, on verra s'établir un courant extraordinaire de donations et fondations particulières. Que n'ont pas fait à Rome les fidèles de tous les pays et dans toutes les capitales les nationaux de leur pays. Il faut reconnaître qu'il serait peu tentant pour ceux du dehors, d'édifier des constructions disséminées dans l'agglomération de Genève et de n'avoir pas le sentiment d'un ensemble auquel on contribue directement. Ce sentiment est humain. C'est l'intérêt de Genève-ville de lui donner la possibilité de s'exprimer. Elle regagnera en vie générale ce qu'elle perdrait par cette concentration hors ses murs.

F. L'urbanisation autrefois se limitait au tracé des rues. Aujourd'hui, nous l'avons rappelé, les villes ont instauré la politique foncière. Un organe devrait être chargé de la mise en valeur des terrains de la Cité, organe disposant d'un actif, les terrains, et faisant face aux dépenses par l'emprunt. Organe agissant en régie ou traitant avec quelques tiers intéressés à la réussite du plan.

Mais la mise en valeur des terrains est aisée si l'on réalise la *Cité-jardin*. A côté des institutions et de leurs besoins architecturaux, il faut aussi songer aux personnes. Elles sont de plusieurs catégories. Le personnel attaché à titre permanent au travail des institutions (fonctionnaires, employés), le personnel temporaire (délégués, membres des commissions), les étudiants, les chargés de mission, les visiteurs. Tout ce monde a besoin de logement dans des conditions favorables d'hygiène, de confort, d'agrément et de prix.

On appelle Cité-Jardin une conception de communauté aujourd'hui bien définie par les créateurs et par les réalisateurs. C'est par essence une Cité où la nature est associée à la construction, où l'habitation est déterminée par les desiderata d'hygiène, de confort, d'esthétique, qui réalise un centre où la vie commune de la population puisse se manifester. La Cité-Jardin se distingue de la banlieue et du village-jardin qui n'ont pas de vie propre, indépendante, mais sont habitées seulement la nuit, toute l'œuvre du travail diurne s'accomplissant ailleurs.

La conception de la Cité mondiale comme celle de la Cité-Jardin implique cette vie propre. Elle part de cette idée : dans l'immense activité humaine de partout, précisément pour l'ordonner, pour la stimuler et l'harmoniser, il est une activité d'un ordre différent, supérieur, à raison, tout au moins, de l'importance de ses suites, aux répercussions illimitées. A cette activité, il faut des organisations régulières, qui ont besoin d'être équipées et installées dans des édifices propres, et ces édifices doivent être disposés rationnellement par rapport les uns aux autres. A proximité

immédiate doivent se trouver les habitations des personnes qui ont à œuvrer dans ces organisations.

En ce sens, mais transporté sur le plan mondial, il y a place pour un centre civique mondial véritable complété par une véritable cité-jardin. Et certes, il serait inadmissible que la Société des Nations, alors que sa raison d'être même est d'organiser et d'harmoniser, admette chez elle l'indolent laisser-aller, qu'elle ignore ou méconnaisse les lois modernes de l'urbanisme, qu'elle se résigne d'avance à ce que son développement local puisse quelque jour engendrer ce fléau irréparable : la construction quelconque tandis que la construction rationnelle aurait pu se transformer en bénédictions pour tous.

G. Mais il faut un déclenchement au cycle des enchaînements logiques. De grandes villes ont demandé à des Expositions internationales l'instrument du lancement de leurs nouveaux quartiers. Les exemples sont nombreux : Bruxelles, Anvers, Cologne, Paris, Lyon, Vienne. *L'Exposition internationale de la Civilisation* à réaliser pour commémorer 1930 peut être le moyen de jeter les bases de la Cité mondiale, concurremment avec cet autre moyen, les immenses édifices que va construire la Société des Nations. Cette Exposition deviendrait permanente étant conçue comme partie intégrante du *Mundaneum*, dont les autres parties seraient construites ultérieurement.

Institution de caractère non politique, essentiellement scientifique et éducatif, le *Mundaneum* serait le moyen de faire prendre pied à Genève aux Gouvernements qui ne sont pas encore membres de la Société des Nations, en particulier les États-Unis. Et cette installation à Genève une fois réalisée, il est de toute évidence que l'entrée dans la Société des Nations ou la collaboration avec elle en deviendrait singulièrement facilitée.

Il est quatre groupes d'intéressés directs au projet : 1° Les Nations; 2° la Société des Nations, le Bureau International du Travail; 3° les Associations internationales; 4° les Autorités helvétiques (canton et ville de Genève, Confédération). L'intérêt pour chacun de ces groupes est, à des titres divers, également grand.

XXI. MOYENS DE RÉALISATION

De la Cité mondiale il faut distinguer logiquement la fondation juridique, le plan général d'urbanisation et la construction des édifices.

Le plan est la base de tout avec l'organe ou entité, quelle soit-elle,

chargée d'en être le détenteur, le conservateur, l'organisateur des efforts pour l'exécution. Celle-ci s'opérera au cours du temps et, dans le cadre assuré, se multiplieront les initiatives particulières, apportées chacune des ressources nécessaires à la partie qu'elles auront assurée.

Il y a une méthode administrative de réaliser la Cité; une méthode financière (grande entreprise basée sur des opérations foncières et de construction); une méthode mixte consistant en une Fondation placée sous les auspices des Nations, de la Société des Nations, des Associations et s'assurant le concours d'une Compagnie financière.

Mais le premier de tous les actes, c'est la constitution d'une Commission formée à l'initiative et sous les auspices de la Société des Nations, composée des délégués de tous les intéressés et chargée de l'étude de tous les projets, ultérieurement des diverses négociations jugées nécessaires.

XXII. L'OCCASION OFFERTE PAR LE RÈGLEMENT DES DETTES-RÉPARATIONS ET LE GESTE DES ÉTATS-UNIS

Cependant pour réaliser tout de suite et en grand la Cité mondiale, pour disposer des moyens puissants qui feraient surgir dans les temps modernes une de ces œuvres magnifiques que le Passé monumental a connues, une circonstance unique se présente : la possibilité de demander aux États-Unis un grand geste humanitaire à l'occasion du règlement général des Dettes-Réparations.

L'Allemagne doit actuellement des sommes énormes aux anciennes puissances alliées. Celles-ci doivent aux États-Unis des sommes presque aussi importantes. Il faudrait éviter de provoquer la dispersion des valeurs dont la réunion pourrait fournir un merveilleux instrument de progrès financier.

Il est donc proposé que les annuités dues soient versées à une banque d'un caractère nettement international, laquelle à son tour remettrait aux créanciers des titres représentant leur créance. La Banque internationale financerait les emprunts d'États, notamment ceux des petits États. Elle financerait les œuvres d'utilité internationale, comme l'établissement de grands réseaux dans les contrées neuves, la jonction des lignes continentales, les tunnels sous les détroits (Manche, Bosphore, Gibraltar). Elle travaillerait à donner un plan et un cadre d'action aux grands

trusts internationaux. Elle aiderait à assurer une stabilité monétaire universelle (1).

Si pareille création était réalisée, il serait demandé en même temps un abandon de 2 1/2 % (modeste fraction, six mois d'intérêt) pour une grande œuvre d'union intellectuelle et morale : ce serait la Cité mondiale.

Cette proposition — ce vœu — s'adresse aux États-Unis : Accepter d'être payés en obligations de la Banque au lieu du produit d'obligations allemandes; continuer à être intéressés à une masse travaillant pour le bien commun et donnant un renforcement économique au Pacte Kellog, et, en même temps, refaire pour le monde le geste qui donna il y a quelques années à la Chine elle-même le bénéfice de l'indemnité des Boxers (1).

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

I. Le problème de la Cité mondiale a été posé par les circonstances elles-mêmes. La guerre et l'après guerre, le développement formidable de la vie internationale, le Pacte de la Société des Nations, maintenant le Pacte Kellog.

II. Il faut discuter le problème et, pour cela, présenter une première opinion exprimée et motivée, un texte autre qu'un titre plus ou moins vague.

Notre désir a été d'introduire semblable discussion en présentant, comme texte, les faits, considérations et propositions coordonnées dans ces pages; comme plan d'urbanisation, celui élaboré en conséquence, et sur le terrain même par les maîtres architectes Le Corbusier et Jeanneret.

Certes les objections vont se presser, les unes radicales, les autres partielles : impossible, difficile, énorme, long, prématuré, troublant, gênant, téméraire, dangereux, révolutionnaire même !

A chacun d'aligner maintenant arguments et calculs, contre-propositions et contre-plans; à le faire dans la conscience et le sentiment de l'ensemble des circonstances, des conditions et des desiderata,

III. La prévision est nécessaire. Prévoir, ici, c'est s'astreindre à penser à la fois à la Totalité du Monde, au déroulement d'un siècle dans

(1) Voir Rapport de l'Union des Associations internationales, *A New Proposal Regarding the solution of the problem of Debts and Reparations*. (Novembre 1928. Publication n° 131.) Le Comité des Experts à Paris vient d'inclure la création de la Banque Internationale dans ses recommandations.

l'avenir, au pathétique et au grandiose que représente l'œuvre commencée à Genève par toutes les Nations.

IV. Le monde actuel est composé de 60 Nations et d'un certain nombre de nationalités n'ayant pas d'organes gouvernementaux propres; il est fait de 400 Associations internationales poursuivant des buts universels sans intérêt lucratif; de 200 Trusts internationaux, superorganismes économiques à but lucratif; de 5 grandes religions universelles.

Le monde, pour les affaires mondiales, a besoin d'un terrain commun, extraterritorialisé, ouvert à tous, où puissent se poursuivre les conversations, les démonstrations, les négociations; où toutes les influences, déjà coordonnées dans chaque domaine spécial puissent s'entre exercer à un degré supérieur et à l'échelle immense des besoins et des aspirations de l'heure.

V. La Cité mondiale doit se concevoir comme le grand centre général où en un territoire possédé, extraterritorialisé ou concédé, se juxtaposeraient et se combinerait en un ensemble de centres particuliers relevant de ces cinq ordres fondamentaux d'activités : la Santé, l'Économique, le Travail, la Politique, la Culture.

VI. La fonction et l'utilité de la Cité mondiale sont immenses : lieu de rassemblement, de rencontre et de pèlerinage; territoire petit par la superficie, mais grand par la masse des objets précieux, des collections, des édifices consacrés à de hautes destinations; foyer d'encouragement, d'inspiration et d'enthousiasme; entrepôt et réservoir accumulant sans cesse pour mieux distribuer; siège de représentation simultanée de tous les peuples et de toutes les civilisations; centre enfin d'où exerceraient leur action les organes coordinateurs de la Pensée, de la Richesse et de la Souveraineté mondiale, chargés de conduire l'Humanité vers la Paix et le Progrès.

Février 1929.

PAUL OTLET.

LE PLAN ARCHITECTURAL

DE MM. LE CORBUSIER ET JEANNERET

Prévoir ne coûte rien.

C'est semer l'abondante récolte de demain.

La Cité mondiale est en dehors de Genève, ne troublant pas le rythme du propre développement de la ville.

Elle est implantée sur la vaste colline de Grand-Saconnex-Prégny, à la cote moyenne de 469 mètres (le lac est à la cote 375). Son urbanisation est indépendante de celle de Genève. Toutefois, les grands tracés qui en fournissent l'accès, serviront un jour avec efficacité à la croissance de la ville.

I. ACCÈS DE LA CITÉ MONDIALE

a) Du quai Wilson, une grande avenue monte, à gauche de l'*Hôtel National*, par-dessus les voies ferrées, à la rencontre de la route de France (Faucille), épouse son parcours jusqu'au coude de Grand-Saconnex, et poursuit en ligne droite jusqu'à la route Meyrin-Ferney-Voltaire. De là, à la Faucille-Paris.

b) Cette grande voie, qui alimente l'axe principal de la Cité mondiale, pourrait servir à relier les deux rives du lac (quai Wilson-quai des Eaux-Vives) par le moyen d'un pont (14, « *Nouveau Pont des Nations* »). Ce pont s'appuie sur les deux jetées existantes qui s'élèveraient en rampe douce à la rencontre l'une de l'autre et seraient reliées par une arche assez haute au-dessus de l'eau pour permettre le passage des bateaux. Élément architectural magnifique animant la rade de Genève. Ce pont se raccorde directement à travers le quai des Eaux-Vives, à la route de Chêne et de là à

Amemasse (raccord de la gare). Une nouvelle jetée serait construite au droit de l'*Hôtel National*, formant port pour les barques de Meillerie.

Le quai Wilson est poursuivi en ligne droite à travers le Parc Monrepos; là cette voie retrouve le tronçon actuel de la route de Lausanne jusqu'au B. I. T. Puis passant la route actuelle consacrée désormais au trafic des communes riveraines du lac, elle rejoint la ligne du chemin de fer; elle forme en cet endroit un rond-point avec d'autres artères nouvelles, passe devant la future *halte-Cité mondiale* (7) et suit en dehors des agglomérations son tracé parallèle à la voie ferrée.

c) Du rond-point de la *Halte-Cité mondiale*, partent plusieurs nouvelles avenues :

1. L'avenue du Palais des Nations, traversant l'Ariana et retrouvant la première grande artère-route de France.

2. L'avenue d'honneur de la Cité, montant au grand boulevard circulaire qui assure la circulation générale de l'agglomération nouvelle (Stade, Cité hôtelière, Cité-jardin, *Mundaneum*, Cité économique, T. S. F., Aéroport). En sens contraire, l'avenue conduit au lac, au port de plaisance, à l'estacade des bateaux du Leman.

d) Sur le haut plateau au carrefour sud-ouest aménagé à l'extrémité de l'axe de la cité, viennent bifurquer deux routes de raccordement : l'une, proche de Ferney, rejoint le *pont Butin* sur le Rhône et de là Saint-Julien, l'autre poursuivant un trajet droit déjà existant, relie Meyrin à la gare de Cornavin à Genève.

II. DISPOSITIONS PAYSAGISTES

a) Par des servitudes efficaces, la couronne de verdure qui entoure le lac serait protégée depuis le Parc Monrepos, la pointe de Sécheron, la propriété Barton, le B. I. T., jusqu'au village de Genthod.

b) Le Parc de l'Ariana concédé pour l'édification du Palais des Nations pourrait être relié à celui de Monrepos par l'aménagement des terrains qui seront rendus disponibles par l'exode de la gare des marchandises.

c) Les verdures du Parc de l'Ariana se poursuivraient à flanc de coteau vers le nord au long de la *Cité Hôtelière* jusqu'au village de Chambézy.

d) La *Cité-Jardin* occupant le nord-est du territoire de la Cité-Mondiale relierait au milieu des verdures les villages de Prégny, Chambézy, Grand-Saconnex.

e) Le *Mundaneum* (voir le mémoire *Mundaneum*, 1928. Publication

n° 128 de l'Union des Associations internationales) s'élève au milieu de vaste verdures que ses particularités architecturales respectent intégralement.

f) La T. S. F. et l'Aéroport assurent au sud-ouest des perspectives et des dégagements précieux.

Ainsi la totalité des édifices ou des maisons de la Cité Mondiale seront situés au milieu des riches végétations de la campagne genevoise et le périmètre de la Cité sera celui même d'un vaste Parc international.

De Genève ou du lac, la Cité n'apparaîtra qu'en couronnement de la colline de Prégny, distante et nettement séparée du site urbain genevois.

III. ORIENTATION DE LA CITÉ

L'axe principal est orienté nord-est sud-ouest. Vue nord-est dominante sur le Haut-Lac. Vue sud-ouest sur les montagnes de l'Ain.

Le front de la Cité est orienté sud-est. Vue frontale dominante sur le lac, la ville, le Salève, le mont Blanc. La grande croupe du Jura ferme l'horizon nord-ouest.

Le lieu choisi pour la Cité Mondiale est tout particulièrement favorable. La carte en relief (fig. 1) met en évidence cette sorte d'Acropole dominant le lac, commandant à droite la ville et à gauche le Haut-Lac et qui est ceinte sur trois horizons de la couronne majestueuse des montagnes les plus belles et les plus variées : les Alpes de Savoie, le Salève, les montagnes de l'Ain, le Jura. C'est là véritablement le lieu vrai d'une cité dédiée au labeur de l'esprit (fig. 3, le paysage).

IV. SITUATION DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA CITÉ (voir chiffres correspondants sur le plan n° 2).

1. B. I. T. (existant) au bord du lac.
2. Palais des Nations (à construire), sur les pentes du Parc de l'Ariana.
3. Le *Mundaneum* sur le plateau couronnant la colline.
4. La Cité économique sur la prolongation de ce plateau.
5. La T. S. F. dont les pylones marqueront le point extrême de la Cité.
6. L'Aéroport (extension de l'actuel aérodrome de Cointrin).
7. La halte-station C. F. F. internationale, au carrefour des

principales avenues et à proximité de la *Cité Hôtelière* et de la *Cité-jardin*.

8. La Cité-jardin sur les pentes de la colline face au Haut-Lac.

9. La Cité Hôtelière, en créneaux étendus au haut de pente de la colline et face au panorama des Alpes.

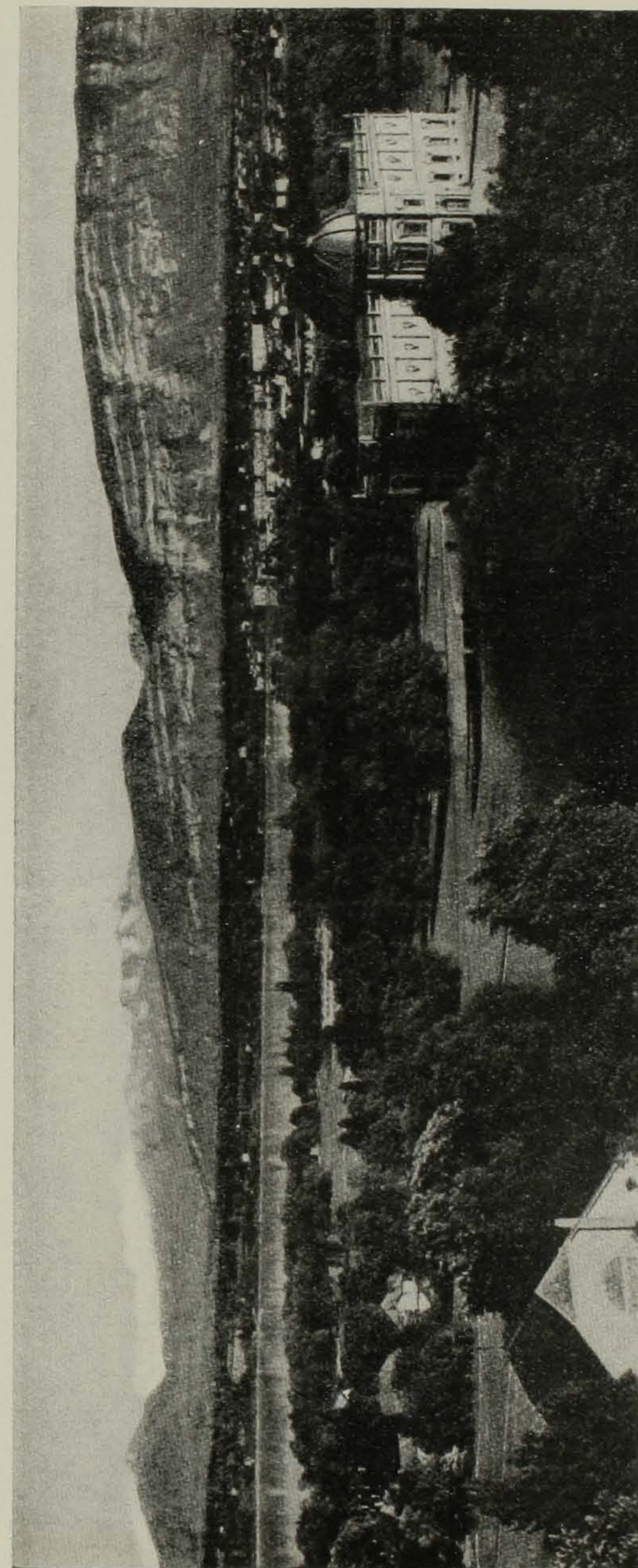
10. Le Stade : des gradins le site apparaîtra dans toute sa magnificence.

11. Le Port de Plaisance, les cafés et restaurants, l'estacade des bateaux du Léman.

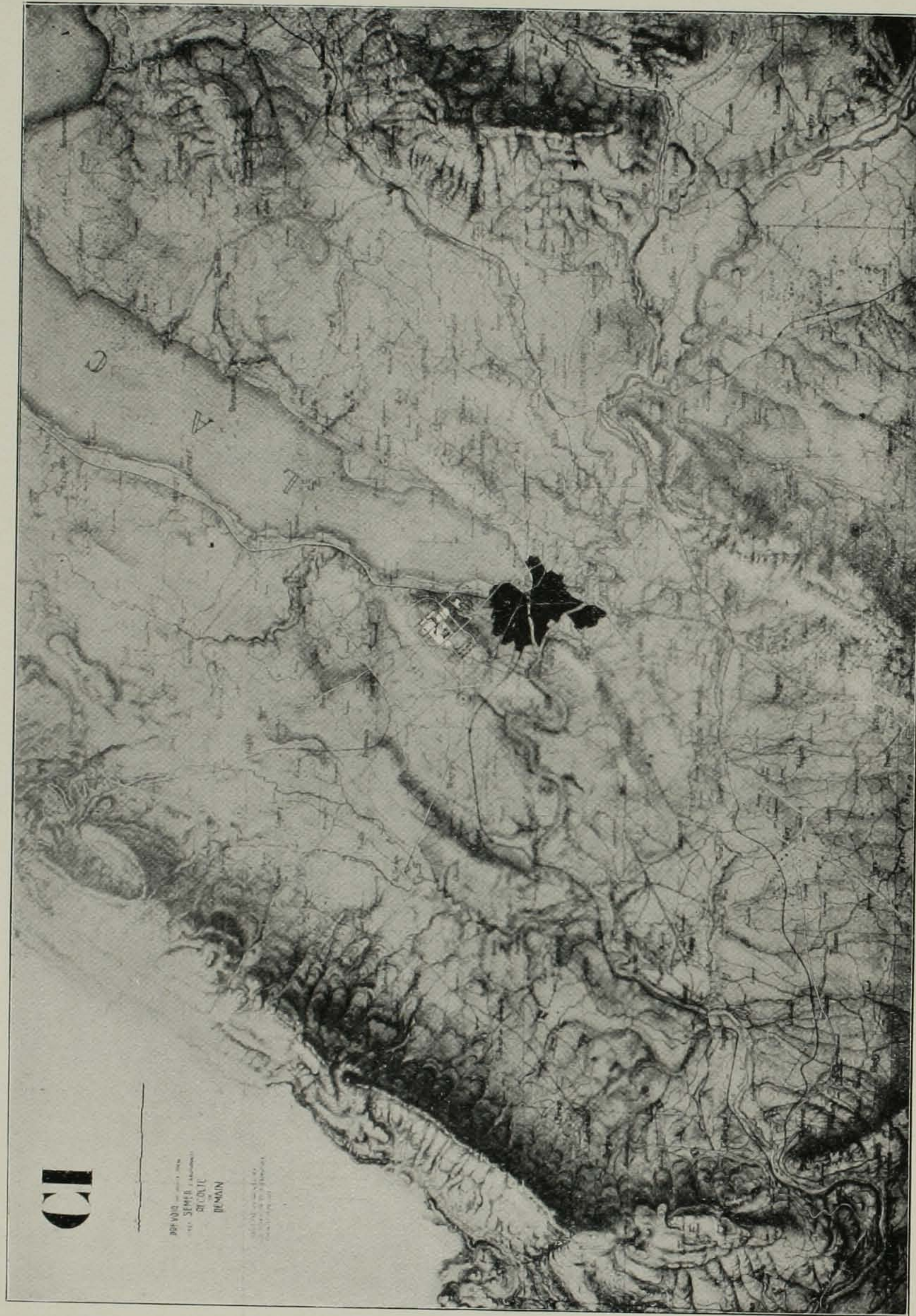
12. Le projet de navigation Rhône-Rhin est quelque peu modifié, l'entrée du tunnel maritime étant reportée au delà du village de Bellevue-Genthod. La cité industrielle et le port commercial sont reportés sur la boucle du Rhône, sous Fernier, là où se trouvent l'écluse, le barrage et l'usine hydraulique.

13. Cornavin-Gare est déchargée d'une part du trafic des voyageurs internationaux.

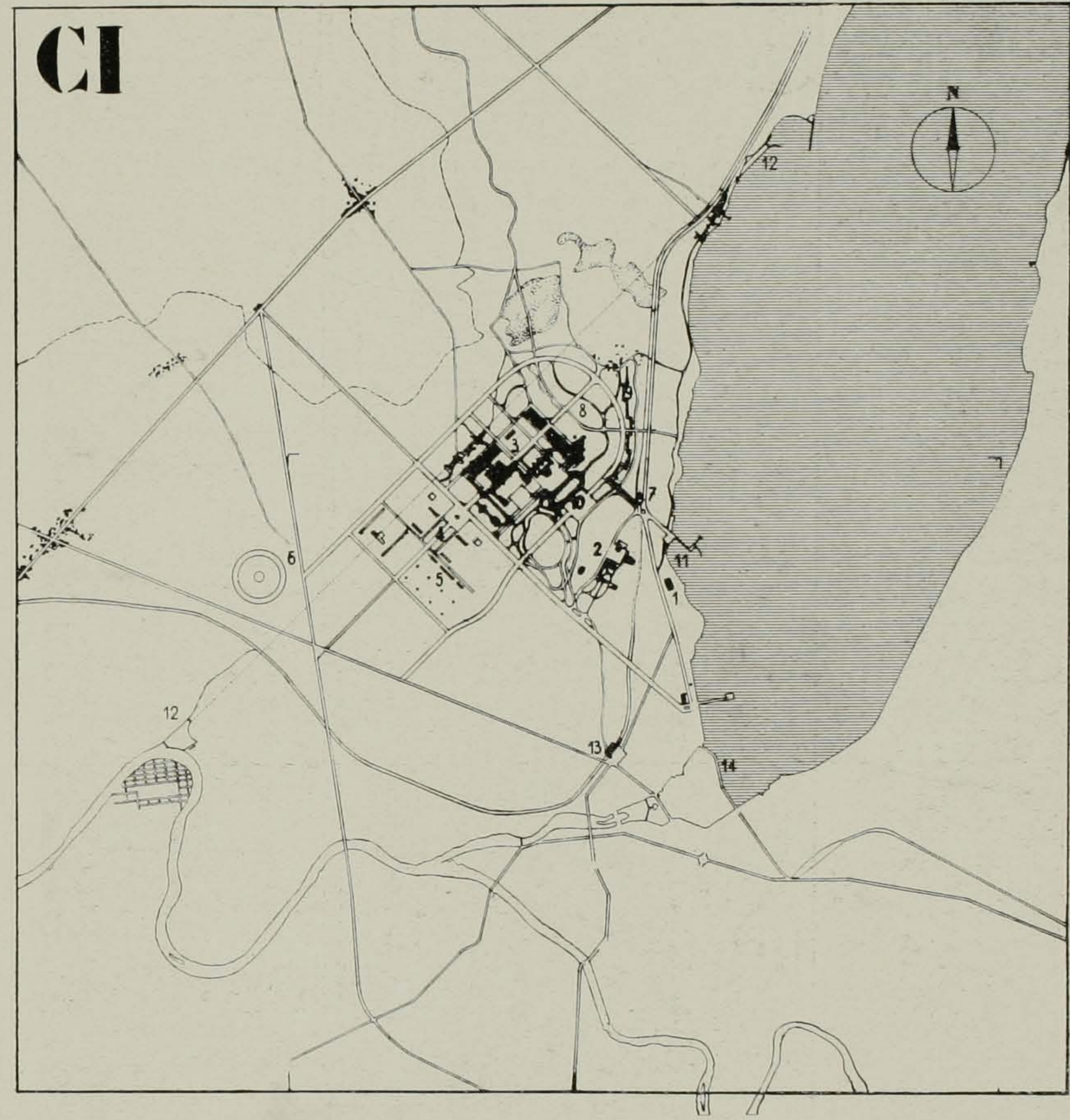
14. Le nouveau pont confère à la rade de Genève un aspect magnifique.



1. — LA CITÉ MONDIALE : Le site.



2. — LA CITÉ MONDIALE : Carte en relief de la région. Le Jura, le lac, les montagnes de Savoie.
 Au centre, la Cité.



3. — LA CITÉ MONDIALE : Plan.



4. -- LA CITÉ MONDIALE : La Cité dans le panorama du lac et des montagnes.

